

Logistique du secteur de l'aide alimentaire

Diagnostic et proposition collaborative

Concertation Aide Alimentaire
Groupe de travail « Logistique collaborative »
01/12/2016



Coordination : Catherine Rousseau

Avec la contribution de Adrien Arial,
Deborah Myaux, Brigitte Grisar et
tous les membres du groupe de
travail « Logistique collaborative »
de la Concertation Aide Alimentaire
de la Région Bruxelles-Capitale

Avec le soutien de la COCOM et de la
COCOF



Contenu

Introduction.....	3
Logistique : de quoi parle-t-on ?	4
Acteurs et sources d’approvisionnement du secteur de l’aide alimentaire	5
Introduction.....	5
Acteurs du secteur de l’aide alimentaire	5
Sources d’approvisionnement du secteur de l’aide alimentaire	7
Produits FEAD.....	7
Coupoles.....	8
Dons alimentaires / collecte d’inventus / glanage	12
Achats alimentaires	16
Rapide aperçu des tâches logistiques incombant aux différents acteurs de l’aide alimentaire ...	18
Contraintes et besoins logistiques du secteur de l’aide alimentaire	19
Comment les contraintes/ besoins ont-ils été identifiés ?.....	19
Contraintes transversales.....	19
Contraintes liées aux organisations.....	20
Manque de collaboration/de dispositif collaboratif	23
Livraison dans Bruxelles	23
Contraintes par flux d’approvisionnement	24
FEAD	24
Dons d’inventus alimentaires	25
Achats	27
Logistique collaborative	28
Introduction.....	28
Avantages de la mutualisation des moyens logistiques.....	29
Que recouvre la mutualisation logistique ?	30
Des projets sources d’inspiration	31
SOREAL	31
Distridenrées	32
NGE/Futur simple	32
REVERVAL	33
La Table alimentaire de Liège.....	34
Projet de logistique collaborative pour le secteur de l’aide alimentaire à Bruxelles.....	35
Introduction.....	35

Les rêves	35
Cahier de charges – projet collaboratif	37
Autres chantiers	39
Conclusions.....	39



En Belgique, selon une estimation de la Fédération des Services Sociaux, plus de 450.000 personnes ont recours à l'aide alimentaire pour faire face à leurs besoins quotidiens. Elles seraient 55.000 à Bruxelles. L'aide alimentaire est apportée via les différents services que sont la distribution de colis, la distribution de repas dans les gares ou en rue, l'épicerie sociale ou le restaurant social, proposés par des structures telles que des CPAS et des associations. Que ces structures soient professionnelles ou bénévoles, toutes font face aux mêmes contraintes d'approvisionnement et de logistique, contraintes qui deviennent d'autant plus fortes que la demande d'aide s'accroît.

Les sources d'approvisionnement du secteur sont diverses : Fonds européen d'aide aux plus démunis, récupération d'inventus alimentaires, dons divers et achats.

Les produits FEAD, achetés au terme de marchés publics gérés par le Service Public de Programmation Intégration Sociale, constituent une base de l'approvisionnement pour de nombreuses associations distribuant des colis. Jusqu'à présent, ces produits étaient livrés à environ 270 points, à partir desquels les associations pouvaient se fournir. A l'avenir, ces produits ne seront plus livrés qu'à quatre points. L'objectif annoncé est de réaliser des économies sur la logistique pour acheter davantage de denrées. Mais, dès lors, comment assurer l'approvisionnement d'organisations mal équipées en moyens de stockage et de transport et lever les étranglements logistiques ?

Ces dernières années, les mises à disposition d'inventus alimentaires par les entreprises de la grande distribution ont augmenté et pourraient encore s'accroître. Si l'aide alimentaire ne peut se résumer à la distribution d'inventus alimentaires, ceux-ci contribuent néanmoins à compléter l'approvisionnement, essentiellement pour les produits frais et à améliorer la qualité des produits mis à disposition des publics en situation précaire. La collecte, le tri, le stockage et la redistribution des inventus alimentaires posent de nouvelles questions logistiques auxquelles le secteur ne peut pas, ou difficilement, répondre dans l'état actuel des choses.

Dès lors, face à ces nouvelles contraintes, l'approvisionnement du secteur de l'aide alimentaire passe par le développement de nouvelles solutions logistiques, adaptées tant aux caractéristiques des différentes organisations du secteur qu'à celles des différents flux contribuant à l'approvisionnement.

Ce rapport a pour objectif de dresser un bilan synthétique des contraintes logistiques du secteur de l'aide alimentaire et d'identifier des leviers collaboratifs susceptibles de répondre à ces contraintes. Le travail présenté résulte d'un travail collectif mené au sein de la Concertation Aide alimentaire, lieu de rencontre et de dialogue pour les acteurs de l'aide alimentaire, animé par la Fédération des Services sociaux.

Ce rapport s'articule en trois parties :

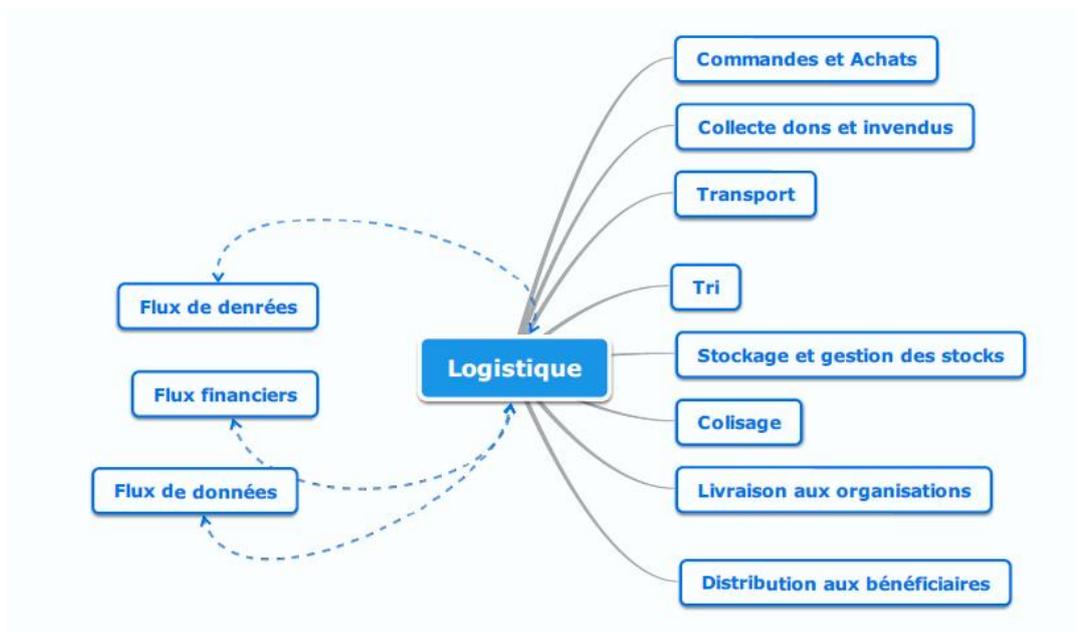
- Une brève description des acteurs du secteur de l'aide alimentaire et des sources auxquelles ils s'approvisionnent ;
- Un état des lieux des contraintes logistiques rencontrées par les acteurs du secteur de l'aide alimentaire ;

- Des pistes de réflexion pour nourrir le montage d'un projet de logistique collaborative par et pour le secteur de l'aide alimentaire.

Logistique : de quoi parle-t-on ?

Pour le *Council of Supply Chain Management Professionals*⁴, la logistique se définit comme : « l'intégration de deux ou plusieurs activités dans le but d'établir des plans, de mettre en œuvre et de contrôler un flux efficace de matières premières, produits semi-finis et produits finis, de leur point d'origine au point de consommation. Ces activités peuvent inclure -sans que la liste ne soit limitative- le type de service offert aux clients, la prévision de la demande, les communications liées à la distribution, le contrôle des stocks, la manutention des matériaux, le traitement des commandes, le service après-vente et des pièces détachées, les achats, l'emballage, le traitement des marchandises retournées, la négociation ou la réutilisation d'éléments récupérables ou mis au rebut, l'organisation des transports ainsi que le transport effectif des marchandises, ainsi que l'entreposage et le stockage ».

Dans le secteur de l'aide alimentaire, la logistique des approvisionnements recouvre des flux de denrées, des flux d'information (par ex. bon de commande, bon d'enlèvement, documents TVA...) et des flux financiers (par ex. paiements). Exemples d'activités concernées :



Activités logistiques – secteur de l'aide alimentaire

Acteurs et sources d'approvisionnement du secteur de l'aide alimentaire

Introduction

Avant d'élaborer un bilan des contraintes logistiques pesant sur le secteur de l'aide alimentaire, il convient de souligner la diversité des acteurs en présence et de leurs sources d'approvisionnement. En effet, les situations d'approvisionnement et de logistique varient fortement à l'intérieur du secteur ce dont il faudra tenir compte pour la conception d'une solution collaborative répondant aux besoins du plus grand nombre, y compris ceux des plus petites organisations.

Acteurs du secteur de l'aide alimentaire

Le secteur de l'aide alimentaire compte de nombreuses et diverses organisations. Le répertoire de l'aide alimentaire, élaboré par la FdSS, identifie plus de 110 organisations actives dans le secteur en Région de Bruxelles-Capitale.

Ainsi, selon le service offert, on compte :

- 11 épiceries sociales
- 52 associations distribuant des colis
- 7 CPAS distribuant des colis
- 29 restaurants sociaux

Néanmoins ce classement par service cache une réalité plus complexe, à savoir que souvent une même organisation offre différents services, par exemple une épicerie sociale et une distribution de colis. Il existe aussi d'autres types de service comme la distribution en rue de repas, les points soupes, les accueils déjeuner ...

La diversité tient également au type de statut et aux réseaux. Les statuts les plus souvent rencontrés sont des institutions publiques comme les CPAS et les asbl. Mais le secteur comprend également des entreprises d'économie sociale, des associations de fait et des collectifs citoyens. Quant aux réseaux, ils sont également nombreux: CPAS, Croix Rouge, Resto du cœur, Banque alimentaire, Saint Vincent de Paul... Il est évident que les contraintes d'approvisionnement seront différentes pour un CPAS, tenu au respect des règles de marché public et autres règles administratives et pour les associations, plus libres vis-à-vis du choix de partenaires mais souvent disposant de moins de soutien matériel.

Enfin, on distingue des acteurs de première ligne, ceux qui sont en contact, sur le terrain, avec les personnes en situation de grande précarité qui sollicitent une aide alimentaire et les acteurs de seconde ligne qui viennent en appui tels que la banque alimentaire et la fédération des banques alimentaires, la fédération des Restos du cœur, les plateformes d'achat ou de collecte et redistribution d'invendus. Ces deux catégories d'acteurs collaborent étroitement au sein de la chaîne logistique mais ne font pas face aux mêmes contraintes logistiques.

Les acteurs de l'aide alimentaire sont présents sur l'ensemble du territoire de la région mais se concentrent davantage dans les communes du centre (Bruxelles-ville, Anderlecht, Molenbeek, Schaerbeek)

Sources d'approvisionnement du secteur de l'aide alimentaire

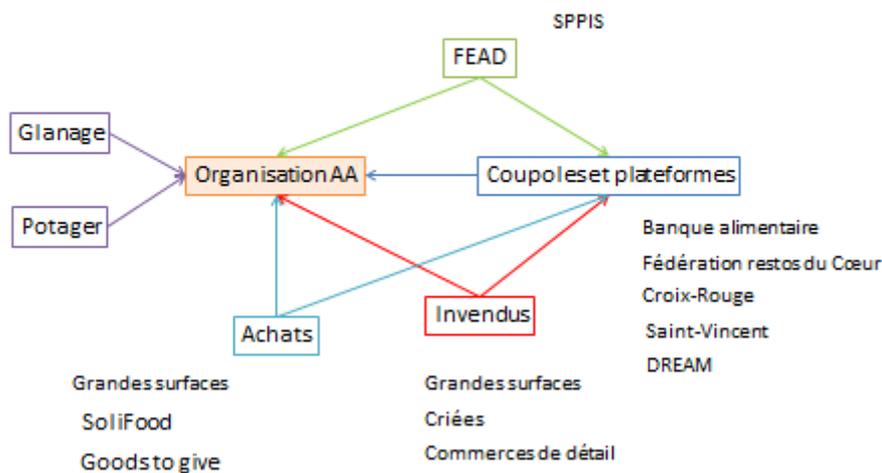


Les organisations de première ligne du secteur de l'aide alimentaire recourent à 4 sources d'approvisionnement complémentaires :

- les produits du Fonds européen d'Aide aux plus Démunis - FEAD,
- les produits collectés/achetés par des organisations coupoles telles que les banques alimentaires, la fédération des Restos du Cœur, la Croix-Rouge, les plateformes de collecte et de redistribution d'invendus, redistribués ou revendus aux organisations de première ligne telle que DREAM du CPAS de la Ville de Bruxelles,
- la collecte de dons et d'invendus alimentaires réalisée directement auprès d'entreprises du secteur agro-alimentaire,
- les achats.

A côté de ces sources d'approvisionnement principales, il en existe parfois d'autres telles que le glanage (récolte sur champs après la récolte de l'agriculteur), la production de fruits et légumes par l'organisation et ses bénéficiaires...

Flux d'approvisionnement des organisations AA



Flux d'approvisionnement des acteurs du secteur de l'aide alimentaire

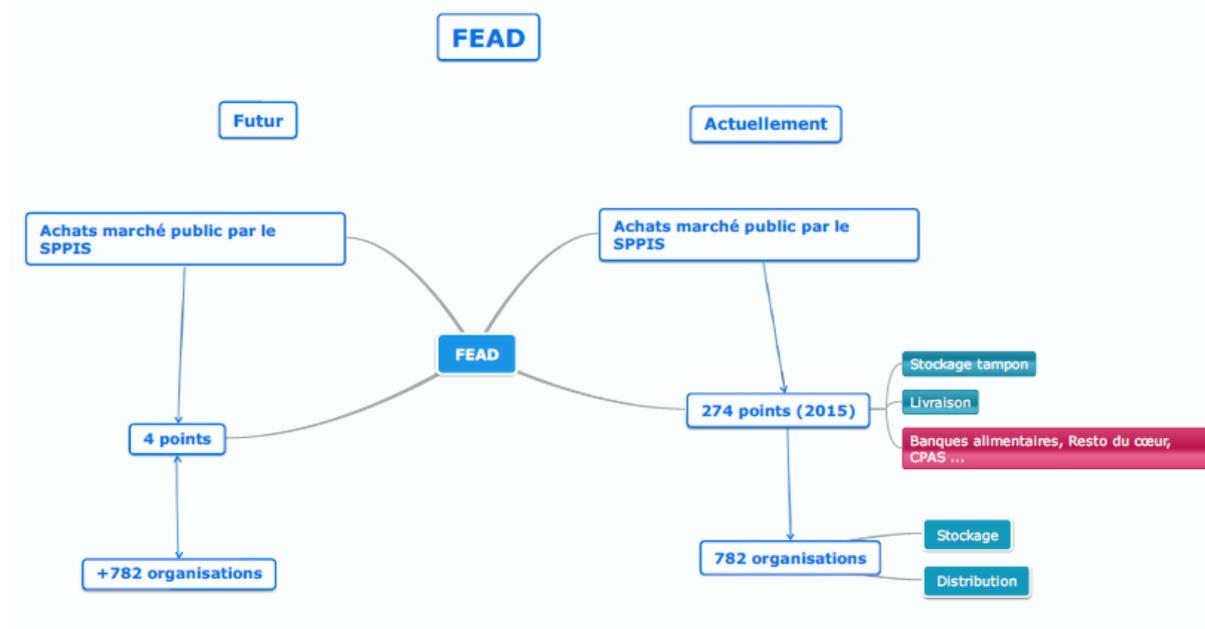
Produits FEAD

Actuellement, les produits du FEAD sont des produits alimentaires de longue conservation achetés via des marchés publics gérés par le SPP Intégration sociale. Ces produits sont commandés par des associations agréées et par des CPAS sur base d'une liste établie par le SPPIS en collaboration avec le secteur. Les associations sont agréées par le SPPIS au terme d'une procédure comprenant la signature d'une convention avec le CPAS de la commune sur le territoire de laquelle l'association est

active. Les CPAS sont agréés d'office pour un nombre de bénéficiaires déterminé en fonction du nombre de bénéficiaires du RIS.

- En 2015, le budget global du FEAD s'élevait à 12.597.780,79 euros dont 96% ont été dédiés à l'achat de denrées alimentaires.
- Les denrées ont été livrées à 274 points de distribution pour fournir 782 organisations.
- Denrées fournies (2016) : biscuits secs, chocolat noir, confiture, farine de blé, fromage fondu, haricots verts, huile d'olive, lait demi-écrémé, macédoine de légumes, pâtes farfalle, pâtes penne, pétales de blé au chocolat, pois chiches, poulet en sauce, riz, salade de riz et thon, soupe de tomates-légumes ; sucre, tomates pelées.
- Répartition des denrées : 18,36 % à Bruxelles, 32,84% en Flandres, 48,8% en Wallonie.

Jusqu'à présent, les marchés publics comprennent la livraison jusqu'à de nombreux points de distribution (banques alimentaires, Croix-Rouge, Fédération des Restos du Cœur, CPAS...), répartis sur l'ensemble du territoire belge. Ainsi les denrées FEAD ont été livrées à 387 points en 2014, 274 en 2015 et 264 en 2016. Les organisations de terrain sont fournies à partir de ces points de livraison. Le SSPIS a annoncé qu'il souhaitait à l'avenir réduire le nombre de points de distribution; l'objectif est de réduire la livraison à 4 points. La mise en œuvre de cette décision entraîne la nécessité d'une réorganisation logistique complète.



Approvisionnement secteur aide alimentaire - FEAD

Coupoles

Banques alimentaires

Depuis 1985, 9 banques alimentaires provinciales (Oost-Vlaanderen, West-Vlaanderen, Limburg, Antwerpen/Mechelen/Turnhout, Bruxelles/Brabant wallon, Hainaut occidental/Mons borinage, Charleroi-Centre, Namur/Luxembourg, Liège) et la Fédération des banques alimentaires collectent et distribuent des denrées alimentaires à leurs associations membres.

Leurs sources d'approvisionnement sont les produits du FEAD, les dons d'entreprises de la production et de la distribution, la collecte auprès des criées, les opérations de collecte dans les grandes surfaces.

Au niveau belge :

- 628 associations adhérentes dont env. 400 participant à la distribution des produits FEAD – 138.557 personnes aidées (2014).
- env. 250 collaborateurs, essentiellement bénévoles (2014).
- environ 13.000 tonnes de vivres collectées, ce qui représente environ 35.450.000 Euros ; 40% proviennent de l'UE, 30% de l'industrie, 20% de la distribution, 5% des criées, 5% des collectes (2015).

A Bruxelles (Banque alimentaire Bruxelles-Brabant) (2015):

- 120 associations adhérentes, représentant 24.158 personnes aidées
 - Bruxelles : 85 associations – 17.691 personnes aidées
 - Brabant wallon : 19 associations – 3.103 personnes aidées
 - Brabant flamand : 16 associations – 3.364 personnes aidées
- Env. 45 collaborateurs
- Env. 3.154 tonnes de vivres collectées ; 38% proviennent de l'UE, 35% de la distribution, 22% de l'industrie, 5% des criées.

Les BA réalisent de nombreuses et diverses tâches logistiques : collecte, transport, stockage, livraison. Ils sont un des intermédiaires principaux pour le stockage et la livraison des produits FEAD.

Les BA disposent d'importants moyens de stockage et de transport.

Au niveau belge (2015)

- Entrepôts : 11.049 m²
- Chambres froides (froid positif) : 715 m³
- Chambres frigorifiques (froid négatif) : 1227 m³
- 14 véhicules + recours à des services de transport externes

A Bruxelles (2015)

- 2 camions 4,5T + 1 camionnette 1T
- Entrepôt : 900 m²
- Chambres froides (froid positif : 60 m³ (30 palettes)

Nouveau site à Berchem Sainte-Agathe (2017)

- Surface totale : 3130 m²
- Stockage : capacité : 2.135 m² – 2.500 palettes
- Bâtiment administratif : BAB + Fédération

Croix rouge

La Croix-Rouge développe un service d'aide alimentaire via ses structures Maisons Croix-Rouge, dont certaines organisent une épicerie sociale et/ou un bar à soupe.

En 2015, 100 tonnes de nourriture ont ainsi été distribuées.

Epicerie sociale

- 33 Epicerie sociale organisées au sein des maisons Croix-Rouge réparties sur le territoire Wallonie-Bruxelles
- Achat et revente à 50% du prix du marché
- Env. 1000 familles aidées

Colis alimentaires et colis alimentaires d'urgence

- Distribués via les 103 maisons Croix-Rouge réparties sur le territoire Wallonie-Bruxelles
- 31.153 colis par an (2015)

Bars à soupe

- 18.895 repas distribués via 14 bars à soupe (2015)

Ressources financières : dons, prestations de services, collectes de fonds

Entrepôt à Rhisnes

Fédération des restos du cœur

Les Restos du Cœur jouent un double rôle, celui de distributeur direct de repas chauds aux populations dans le besoin, via les dons alimentaires reçus des particuliers et des entreprises. Mais elle joue aussi le rôle de fournisseur en distribuant les surplus de stocks alimentaires vers différentes associations locales.

- 15 restos répartis sur le territoire belge dont 2 à Bruxelles
- 620.000 repas servis
- 250.000 colis alimentaires d'urgence

La fédération fournit environ 20% de l'approvisionnement des restos ; les 80% restants sont collectés/achetés au niveau local.

Les sources principales d'approvisionnement sont les dons et les achats.

8 associations autres que des Restos du cœur bénéficient des surplus de la Fédération.

Moyens matériels

- 1 camionnette 3,5T, réfrigérée (froid positif)
- 1 camion de 19 T réfrigéré (froid positif et froid négatif)
- 2 chambres froides (froid positif)
- 1 chambre froide (froid négatif)
- 1 entrepôt

A court terme, d'autres moyens seront disponibles :

- 1 camion de 15 T, réfrigéré (froid positif et froid négatif)
- 1 hangar

Moyens humains

- Fédération
 - 2 chauffeurs
 - 1 magasinier/chef d'équipe
 - 1 secrétaire (mi-temps)
- Restos du cœur
 - 18 cuisiniers
 - 17 responsables de stocks
 - bénévoles

Les tâches logistiques de le Fédération des Restos du Cœur sont très diverses et comprennent la gestion de stocks, d'achats, de commandes, le colisage et la livraison aux Restos du cœur.

Saint-Vincent de Paul

Pour faire face aux difficultés logistiques, Saint Vincent de Paul Bruxelles-Capitale a mis en place une plate-forme logistique située à Anderlecht. Elle répond notamment à deux besoins exprimés par les conférences de la région :

- Proposer une livraison des produits, que certaines conférences sont incapable d'aller chercher et
- Adapter l'approvisionnement en fonction des besoins de chaque organisme, notamment en proposant la gestion d'une partie des produits FEAD mais aussi grâce à la récupération de produits frais auprès de 5 magasins sur Bruxelles, 6 jours sur 7.

La plate-forme logistique dessert 19 conférences, dont 8 conférences à Schaerbeek affiliées à la plateforme logistique d'Anderlecht. La plateforme représente 70% à 90% de l'approvisionnement des conférences de Schaerbeek.

- 120 palettes traitées par mois
- 7 à 11 tonnes par semaine

Moyens matériels

- 3 camionnettes 3,5T
- 1 chambre froide (froid négatif)
- 1 entrepôt de 1000m²

Moyens humains

- Plate-forme
 - 3 chauffeurs
 - 1 magasinier/chef d'équipe
 - 1 secrétaire (bénévole)

- 8 conférences Saint Vincent de Paul
 - 18 cuisiniers
 - 17 responsables de stocks
 - bénévoles

Dons alimentaires / collecte d'invendus / glanage

De nombreuses entreprises de la chaîne agro-alimentaire, du producteur agricole au commerce de quartier, doivent faire face à des surplus qu'ils ne souhaitent plus vendre pour une raison ou une autre. Nombre de ces surplus sont encore parfaitement comestibles et peuvent contribuer à l'approvisionnement du secteur de l'aide alimentaire.

La Banque alimentaire estime à 32.000 le nombre de points d'enlèvement potentiels d'invendus alimentaires en Belgique.

Des mesures incitatives et réglementaires encouragent les acteurs du secteur agro-alimentaire à donner leurs surplus plutôt qu'à les traiter comme des déchets.

Dès lors certaines enseignes de la grande distribution ont mis en place une politique de dons alimentaires dont l'organisation varie d'une enseigne à l'autre.

A titre d'exemple, Carrefour a développé une collaboration avec la plateforme Bourse aux dons pour mettre en place des partenariats locaux, entre ses magasins et les organisations d'aide alimentaire locales. Des dons structurels sont ainsi organisés sur une base quotidienne. Les organisations viennent selon un planning défini chercher les invendus que le personnel du magasin a préparés. Le planning et les différents documents (bons d'enlèvement, documents TVA, rapports...) sont gérés à partir de la plateforme Bourse aux dons.

Delhaize, quant à lui, a choisi d'autres modalités de don, dans le cadre d'un programme intitulé « Zero Food Waste » dont l'objectif est la lutte contre le gaspillage. Chaque magasin local passe convention avec des associations travaillant dans son voisinage. Le personnel des associations est formé pour prélever lui-même dans les rayons les produits en fin de vie, repérés par une étiquette jaune. Un planning doit être organisé pour assurer un passage quotidien d'une ou plusieurs organisations. Testé en 2012 dans 3 grandes surfaces, le programme s'est étendu, en 2015, à 91 supermarchés intégrés et 11 magasins Red Market et a permis le don de 817 tonnes de nourriture.

Face à l'augmentation des propositions d'invendus au secteur de l'aide alimentaire, des projets ont vu le jour pour tenter de répondre aux nouveaux besoins logistiques que cette offre a suscités. Parmi ces projets, à Bruxelles, DREAM et Bourse aux dons sont deux exemples de projets complémentaires qui ont mis en place une collaboration « win-win ».

Dream

Le projet DREAM – Distribution et Récupération d'Excédents Alimentaires à Mabru » - a vu le jour suite à une étude de faisabilité de « mise en place d'un système de collecte, tri et redistribution des invendus de Mabru vers le secteur de l'aide alimentaire », réalisée en 2013.

Ce projet porté par le CPAS de la Ville de Bruxelles vise à la fois l'insertion socio-professionnelle et l'approvisionnement du secteur bruxellois de l'aide alimentaire.

Objectifs :

- Récupérer, conditionner et stocker les invendus alimentaires, secs et frais
- Développer un dispositif d'insertion socio-professionnelle
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Transformer et valoriser les produits invendus
- Assurer la répartition des invendus en s'appuyant sur des plateformes et des réseaux de distribution existants

Le projet consiste à collecter et distribuer les invendus du marché matinal Mabru ainsi que d'autres donateurs (CRU, METRO, EXKI...).

L'équipe DREAM collecte, conditionne et livre aux organisations. Cette livraison est évaluée comme un des facteurs essentiels de la satisfaction des organisations à l'égard de ce projet.

Moyens :

- 4 personnes : 2 CDI + 2 art.60
- Espace de tri et stockage mis à disposition par MABRU
- 3 chambres froides mises à disposition par MABRU et par le Resto du cœur de Laeken « L'autre table »
- Une camionnette prêtée par la ville de Bruxelles

Env. 30 associations bénéficient des livraisons quotidiennes de denrées. Env. 2 tonnes de produits sont ainsi livrées chaque jour.

DREAM utilise la plateforme Bourse aux dons pour annoncer et répartir les dons entre organisations.

Bourse aux dons

Bourse aux dons est une plateforme internet qui vise à encourager et faciliter les dons alimentaires au secteur de l'aide alimentaire. Ce projet fonctionne à l'échelle de la Belgique grâce à une collaboration soutenue entre la FdSS, Komosie vzw et Level IT.

Cette plate-forme électronique propose différents outils qui permettent de :

- Identifier et localiser les organisations d'aide alimentaire qui souhaitent recevoir des dons, connaître leurs attentes en matière de dons et toute autre information utile dans le cadre de dons (heure d'ouverture, capacité de stockage, capacité de transport ...)
- Annoncer et réserver en ligne des dons alimentaires
- Soutenir le fonctionnement de partenariats structurels locaux au sein desquels des dons réguliers sont effectués par un donateur (grande surface) à des associations d'aide alimentaire
- Répondre à toute demande particulière provenant de donateurs ou de receveurs

Lancée fin octobre 2015, Bourse aux dons a enregistré l'inscription de 350 associations et d'une quarantaine de donateurs. En 1 an de fonctionnement c'est environ 450 tonnes d'invendus alimentaires qui ont pu être échangés via Bourse aux dons.

A Bruxelles, 65 organisations d'aide alimentaire sont inscrites sur Bourse aux dons, 39 d'entre elles offrent un service « colis », 18 un service « restaurant », 12 un service « épicerie », 4 jouent le rôle de plate-forme de distribution et 18 offrent en plus d'autres services (transformation d'invendus alimentaires, distribution de repas en rue, petit-déjeuner, potager...)

Communes	Nbre org.	Colis	Restaurants sociaux	Epicerie sociales	Plateforme Distribution	Autres
Bruxelles-ville	14	5	4	1	1	4
Saint Gilles	6	4	3	1		2
Schaerbeek	6	3	3	3		1
Ixelles	5	2	2		1	2
Laeken	5	3	1	1		
Jette	4	2	2	1	1	1
Molenbeek	4	4	3	1		1
Ganshoren	3	3				1
Anderlecht	2	1			1	
Auderghem	2	1		1		1
Berchem	2	2		1		
Evere	2	1				1
Forest	2	1				1
Uccle	2	2				1
WSL	2	2				
Etterbeek	1	1		1		1
Saint Josse	1			1		
WSP	1	1				
Watermael	1	1				1
	65	39	18	12	4	18

Source : Bourse aux dons

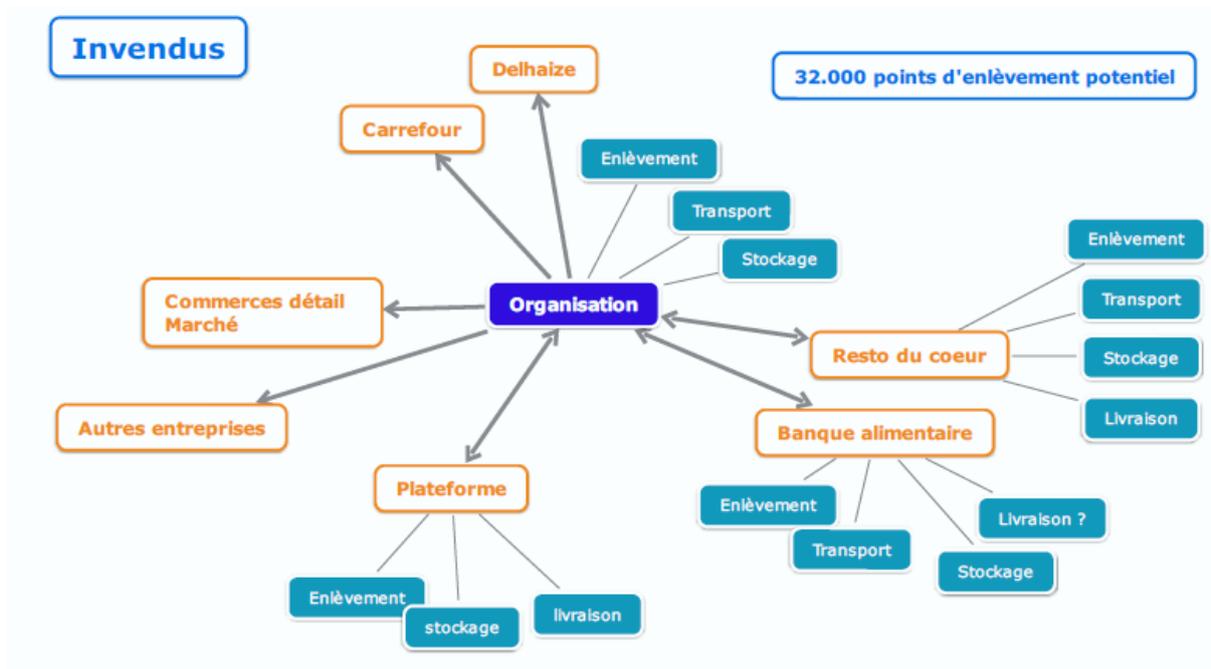
Foodwe

Plateforme électronique permettant de réaliser en ligne des dons et des ventes d'invendus alimentaires, en particulier issus du secteur agricole, aux organisations du secteur de l'aide alimentaire. Les ventes se font à un prix de maximum 60% du prix de vente « normal ». L'utilisation de Foodwe pour les dons est gratuite. Pour les ventes, Foodwe prélève une commission de 3% sur les ventes. Si le paiement est effectué en ligne un pourcentage de 3,14% est prélevé par Paypal. Depuis son lancement en 2014, Foodwe a collecté 40 tonnes de produits alimentaires divers.

www.foodwe.be

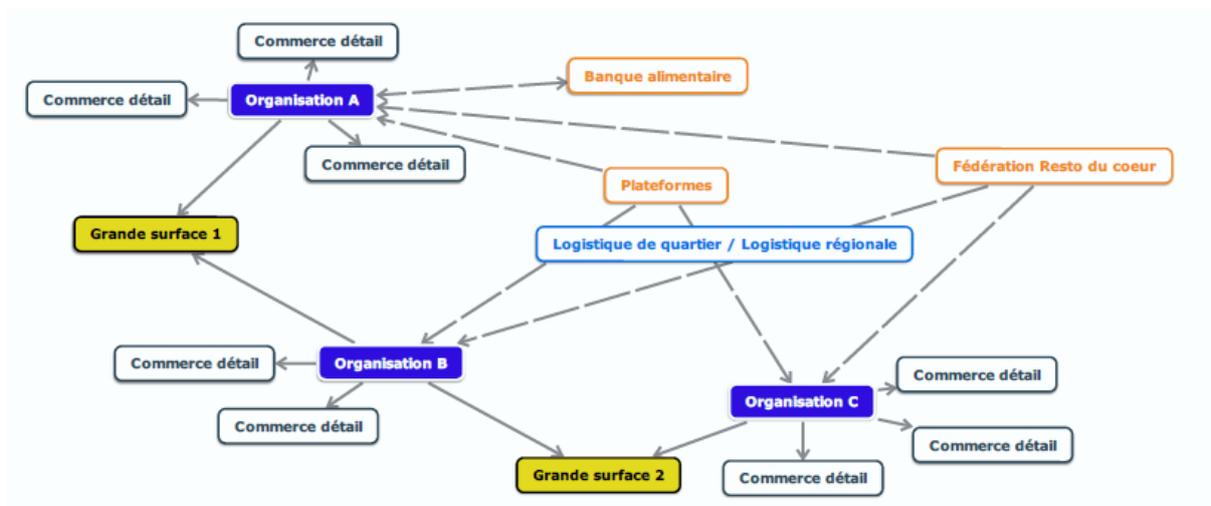
Le schéma ci-dessous montre qu'une organisation peut collecter elle-même les invendus auprès de commerces et d'entreprises mais qu'elle peut aussi recevoir des invendus via la coupole à laquelle elle est affiliée (banque alimentaire, fédération des Restos du Cœur...) ou via une plate-forme de collecte et de redistribution d'invendus (DREAM). Lorsqu'elle collecte elle-même, l'organisation doit

être en mesure de se déplacer. Si elle recourt aux services de DREAM ou d'une coupole, elle peut généralement bénéficier d'une livraison sur place.



Approvisionnement du secteur de l'aide alimentaire - Invendus

Dans les faits, on observe une double organisation logistique : un enlèvement direct par l'organisation elle-même auprès des commerces de son quartier (dynamique de quartier) et l'intervention des coupoles et plateforme de collecte et de livraison pour des flux plus lointains ou plus importants (dynamique régionale).



Il existe encore, à l'échelle locale, de nombreux autres projets logistiques qui visent à collecter les invendus pour les livrer au secteur de l'aide alimentaire, soit en l'état, soit après transformation (repas, conserves, soupes...) : Share food, Collect' activ, Food Saving, ...

Achats alimentaires

Les approvisionnements « gratuits » ne suffisent généralement pas pour répondre à la demande d'aide alimentaire, tant en quantité, qu'en diversité. La plupart des organisations doivent effectuer des achats pour compléter leur offre alimentaire. Pour certaines organisations, les épiceries sociales et les restaurants sociaux notamment, les achats constituent la principale source d'approvisionnement. Jusqu'il y a peu, et encore très souvent, les organisations font leurs achats indépendamment les unes des autres, en se rendant à la grande surface proche offrant les meilleurs prix. Dès lors, elles ne représentent pas un volume d'achats suffisant pour peser sur le marché et obtenir des prix intéressants. En outre, elles doivent se déplacer jusqu'au lieu de vente et utilisent très souvent leur véhicule personnel.

Depuis peu, des solutions collaboratives se mettent en place, petit à petit, telle que Soli-food. Les avantages attendus de ces plateformes sont, entre autres :

- La constitution d'un volume d'achats plus important permettant la négociation de prix et l'obtention de prix plus bas
- La prise en charge des tâches logistiques de stockage et de transport.

Soli-Food

Soli-Food, plateforme d'achats solidaire pour les organisations du secteur de l'aide alimentaire, a été lancée à l'initiative du Réseau REPIS coordonné par la Fédération des Services sociaux et la Croix-Rouge de Belgique ; elle est devenue une asbl Croix-Rouge en 2016, sous le nom de Soli-Food Croix-Rouge.

Soli-Food vise à fournir toutes les structures du secteur de l'aide alimentaire en produits variés et de qualité à des tarifs préférentiels, inférieurs à ceux du marché. En prenant en charge la logistique (stockage et transport), elle permet aux organisations de dégager plus de temps pour leurs missions principales : l'accueil et l'accompagnement social.

Son catalogue reprend 180 références dont 70% sont des denrées alimentaires, essentiellement des produits secs.

40 associations y sont inscrites, essentiellement à Bruxelles et en Région wallonne, mais également, dans une moindre mesure, en Région flamande.

D'un point de vue logistique, Soli-Food fonctionne par le biais de commandes effectuées via un webshop. Les délais de livraison se situent entre 8 et 12 jours calendriers. 95% de l'assortiment est géré en flux tendu ; il y a donc très peu de marchandises stockées.

SoliFood dispose d'un entrepôt de 150 m² intégré dans les installations de la Croix-Rouge à Rhisnes. Les livraisons sont organisées avec les autres circuits logistiques de la Croix-Rouge.

Moyens en personnel :

- un préparateur des commandes 1/5 temps (EFT, art 60)

- un coordinateur 4/5 temps

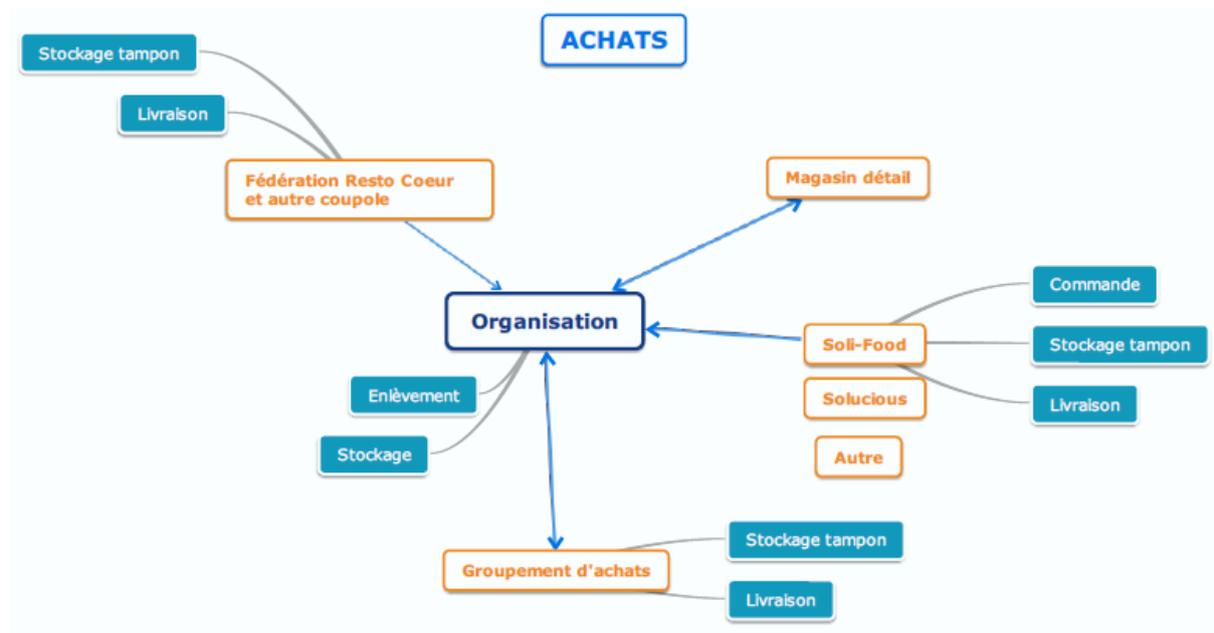
Moyens de transport:

- 2 camionnettes
- 1 cargo avec hayon
- 1 camion 15 palettes à remplacer

Les épiceries et restaurants sociaux dépendant d'une institution publique telle qu'un CPAS sont tenues de respecter les règles de marché public. Dès lors les procédures d'achats sont coulées dans des formalités administratives qui permettent moins de souplesse, notamment en termes d'offre d'opportunité, qualité différenciée et par rapport aux variations de prix. En général, seuls les plus « gros » fournisseurs peuvent répondre aux cahiers des charges émis par les CPAS. Dernièrement Soli-Food s'est adapté pour pouvoir y répondre également. Remarquons qu'une association dont plus de la moitié des financements provient de subsides publics est également tenue par le respect des règles de marché public.

Grouperments d'achat

Le Centre Social Protestant a soutenu la mise sur pied d'un groupement d'achats géré par des bénéficiaires. Ce groupe compte une quarantaine de familles qui achètent ensemble des denrées alimentaires en circuit court et des produits d'hygiène et d'entretien via le site Goods to give. Suite au départ de l'animateur et à une réorientation de ses missions, le Centre Social Protestant a décidé de ne plus accueillir ce groupe qui, dès lors, a décidé de s'autonomiser et poursuivre le projet sans accompagnement. Le groupe peut toutefois compter sur le soutien du Réseau des Consommateurs Responsables – RCR – pour les questions juridiques, économiques et la recherche de nouveaux fournisseurs.



Approvisionnement du secteur de l'aide alimentaire - Achats

Rapide aperçu des tâches logistiques incombant aux différents acteurs de l'aide alimentaire

	FEAD	Achats	Invendus
Organisations de première ligne	Stockage Enlèvement Distribution	Commande Enlèvement Stockage Distribution	Collecte Enlèvement Tri Stockage Distribution
Organisations de seconde ligne			
Point de livraison FEAD	Stockage tampon (Livraison)		
Coupoles AA	Stockage tampon (Livraison)	Commande Enlèvement Stockage Livraison	Enlèvement Tri Stockage tampon Livraison
Plateforme (Dream)			Collecte Enlèvement Tri Stockage tampon Livraison
Bourse aux dons			Gestion
Soli Food		Commande Stockage tampon Livraison	

La réalisation d'un diagnostic sur les contraintes, les attentes, les opportunités en matière de logistique du secteur de l'aide alimentaire est une étape préalable importante avant de pouvoir esquisser un projet collaboratif. L'objectif est double : bien comprendre la situation actuelle et les forces en présence pour élaborer un projet adapté à l'ensemble des situations rencontrées par les acteurs de terrain mais également – et surtout – jeter les bases de la collaboration entre acteurs, qui établissant le diagnostic de manière pro-active et concertée, peuvent ensuite envisager de développer ensemble des solutions ouvertes à l'ensemble du secteur.

Comment les contraintes/ besoins ont-ils été identifiés ?

Afin d'identifier les contraintes logistiques des acteurs du secteur de l'aide alimentaire, nous avons eu recours à différents canaux de collecte de données :

- Les données fournies par les organisations lors de leur inscription sur Bourse aux dons (bourse aux dons.be)
- Une enquête réalisée en face à face auprès de 15 organisations du secteur de l'aide alimentaire : 12 organisations de première ligne et 3 structures de seconde ligne¹
- Les présentations et échanges qui ont eu lieu au sein du groupe de travail « logistique » organisé dans le cadre de la Coordination Aide alimentaire bruxelloise (24/03/2016, 01/06/2016, 11/10/2016)
- Le Forum sur la logistique du don alimentaire, organisé à Namur le 28/04/2016 par le Service Public de Wallonie (département développement durable) et la FdSS.
- Les ateliers sur la logistique qui se sont déroulés dans le cadre de la Concertation Aide alimentaire en Wallonie, le 17/12/2015 et le 20/10/2016.

Si les données proviennent de travaux menés en Région bruxelloise et en Région wallonne avec les acteurs du secteur de l'aide alimentaire, ce rapport et les propositions de développement logistique concernent uniquement la Région bruxelloise.

Contraintes transversales

Dans le cadre de ce rapport, on entend par contraintes transversales, les contraintes qui s'imposent aux organisations de manière transversale, indépendamment du type de flux d'approvisionnement considéré. Ces contraintes transversales tiennent aux caractéristiques des organisations et du secteur de l'aide alimentaire ainsi qu'aux difficultés de la mobilité en ville.

¹ Aide Alimentaire Jettoise « Caba », Croix-Rouge de Forest, épicerie sociale du CPAS d'Etterbeek, Le P'tit Maga, Les Capucines, Amphora, l'épicerie sociale du CPAS d'Ixelles, le Centre Ozanan Saint-Vincent de Paul, le Centre Social Protestant, Nativitas, Resto du Cœur de Saint-Gilles, Croix-Rouge de Ganshoren, la Banque alimentaire Bruxelles-Brabant, projet DREAM du CPAS de la Ville de Bruxelles, SoliFood

Contraintes liées aux organisations

Les contraintes transversales qui pèsent sur les organisations diffèrent selon le type et la taille des organisations. Ainsi une organisation de seconde ligne, dédiée à la collecte et à la redistribution n'éprouve pas les mêmes difficultés de stockage et de transport qu'une petite organisation de première ligne. De même une organisation située au cœur d'une grande ville devra faire face à une situation logistique très différente de celle à laquelle est confrontée une organisation située en périphérie urbaine ou en zone rurale.

Manque de moyens financiers

Le secteur de l'aide alimentaire, et en particulier les associations de première ligne, manquent de soutien financier structurel. L'activité de nombre d'entre elles repose sur l'approvisionnement « gratuit » et le bénévolat. Ce manque de moyens impacte la qualité du service, que ce soit en termes d'accueil ou de logistique.

Le manque de moyens financiers est à l'origine de la plupart des autres manques.

Manque de personnel

Manquant de moyens, la plupart des organisations ne peuvent pas ou peu recourir au personnel salarié. Elles font dès lors appel aux articles 60 et au bénévolat.

En ce qui concerne les articles 60, outre qu'ils ne peuvent constituer qu'un appui, il n'est pas facile d'en obtenir. Ils sont souvent amenés à réaliser des missions qu'ils n'ont pas choisis et manquent de qualification.

Les bénévoles, quant à eux, sont souvent des personnes plus âgées, qui ne sont plus en mesure de porter de lourdes charges, ni de prêter des horaires stables et longs; elles sont en outre peu familiarisées avec les outils informatiques permettant une gestion logistique rationnelle. De manière générale, le secteur éprouve des difficultés à trouver de nouveaux bénévoles.

En général, le personnel travaillant dans les organisations de première ligne ne dispose ni de permis C, permettant de conduire un camion, ni de compétences en logistique.

En outre, vu le manque de personnel, le travail logistique se fait souvent au détriment du travail d'accueil. En moyenne, selon les données collectées par l'enquête et Bourse aux dons, le travail logistique occupe env.30% du temps du personnel des organisations de première ligne.

Manque d'espace de stockage

De manière générale, les organisations de première ligne manquent d'espace de stockage et/ou d'espace de stockage adéquat (température ambiante, froid positif, froid négatif). Dès lors il peut

être difficile de respecter la chaîne du froid ou la chaîne du chaud, et répondre aux normes de sécurité alimentaire édictées par l'AFSCA.

Capacité de stockage

Sur les 65 organisations bruxelloises inscrites sur Bourse aux dons :

14 organisations n'ont pas de capacité de stockage à température ambiante.

51 organisations disposent d'une capacité de stockage à température ambiante :

- 3 disposent d'une capacité de stockage de 100 m³ et +
- 3 entre 40 m³ et 99 m³
- 8 entre 20 m³ et 39 m³
- 4 entre 10 m³ et 19 m³
- 33 disposent de volume de stockage inférieur à 10 m³

23 organisations ne disposent pas d'espace de stockage réfrigéré.

42 organisations disposent d'espace de stockage réfrigéré (frigo ou chambre à froid positif)

- 1 de 10 m³
- 10 entre 2 et 10 m³
- 4 de 1 m³
- 27 organisations disposent d'un espace de stockage réfrigéré inférieur à 1 m³, soit 1 ou 2 frigos

25 organisations ne disposent pas d'espace de stockage pour produits surgelés

40 disposent d'espace de stockage pour surgelés

- 1 de 10 m³
- 6 entre 2 et 10 m³
- 2 de 1 m³
- 31 organisations disposent d'un espace de stockage pour surgelés inférieur à 1 m³, soit 1 ou 2 congélateurs

En outre les espaces de stockage des organisations ne sont pas toujours facilement accessibles, situés en arrière de bâtiment, ce qui complique les opérations lors des livraisons et des distributions.

Lorsque les lieux de stockage sont exigus, il n'est pas possible d'y stocker des palettes ni d'utiliser du matériel performant permettant de bouger et élever des palettes.

Les capacités limitées de stockage des organisations les empêchent de commander ou d'acheter de grandes quantités de denrées alimentaires. Le nombre de livraisons et autres transports doit être augmenté, de même que les coûts logistiques.

Certaines organisations (CPAS d'Ixelles) ont arrêté la distribution de colis parce que les contraintes de stockage mais aussi d'organisation (horaire, critères d'accès ...) étaient trop importantes.

Manque de moyens de transport

De nombreuses organisations de première ligne ne disposent pas de moyen de transport ou de moyen de transport adapté (transport équipé en froid positif, froid négatif, par exemple) permettant le maintien des chaînes du froid ou du chaud, dans le respect des normes de l'AFSCA. Dès lors ces organisations recourent aux véhicules personnels ou doivent se faire livrer. Selon la Banque alimentaire, 65% de leurs associations adhérentes ne disposent pas de véhicule professionnel.

Pour les organisations de seconde ligne, généralement mieux équipées, le problème se pose en d'autres termes : les grands camions dont ils disposent ne circulent pas facilement en ville du fait de la densité du trafic et de l'étroitesse de certaines rues. Dans certains cas, il est même impossible d'atteindre l'association.

Capacité de transport

Sur les 65 organisations inscrites sur Bourse aux dons :

- 40 disposent d'un moyen de transport à température ambiante dont 20 pouvant transporter des palettes (au moins 1, maximum 4) ; 25 ne disposent pas de moyens de transport à température ambiante.
- 33 disposent de moyens pour transporter des produits frais ; 32 n'en disposent pas.
- 18 disposent de moyens pour transporter des produits surgelés ; 47 n'en disposent pas.
- 11 disposent de moyens pour transporter des produits chauds ; 54 n'en disposent pas.

Pour les organisations qui disposent de véhicules professionnels, l'introduction de la taxe kilométrique augmente les coûts logistiques de manière importante car le secteur de l'aide alimentaire n'en est pas exempté.

Lorsque le transport est effectué par du personnel bénévole avec leur véhicule personnel, le coût de la logistique du transport est difficilement évalué et non pris en compte, ce qui empêche la comparaison avec d'autres solutions logistiques plus professionnelles.

Disponibilités/heures d'ouverture

La plupart des organisations de première ligne ne sont pas ouvertes en permanence, ni tous les jours ouvrables de la semaine. Certaines organisations ouvrent très peu (par exemple, une permanence par semaine).

Selon les données collectées via l'enquête réalisée auprès de 15 organisations du secteur et via Bourse aux dons :

- Les épiceries sociales sont en moyenne ouvertes au public 2,5 jours / semaine
- Les distributions de colis 2,4 jours/semaine
- Les restaurants sociaux 5 jours/semaine

Les calendriers de livraison doivent être ajustés pour tenir compte des heures d'ouverture des associations et il n'est pas toujours possible de pouvoir livrer toutes les organisations situées dans un même quartier le même jour. Le manque de personnel implique que même lorsque l'organisation est ouverte, du personnel ne soit pas disponible pour réceptionner la marchandise livrée.

Les organisations du secteur de l'aide alimentaire sont nombreuses, diverses et disséminées sur tout le territoire de la région.

Jusqu'à présent, il existe peu de collaboration logistique entre organisations, à l'exception de collaborations internes, au sein des différents réseaux. Au sein des réseaux (Croix-Rouge, Restos du Cœur, Banque alimentaire), il ne s'agit pas réellement de collaboration entre organisations de première ligne mais davantage d'un soutien aux organisations de première ligne par la coupole.

Dès lors, une meilleure collaboration permettrait d'optimiser l'organisation logistique. On observe ainsi de très nombreux trajets pour de petites quantités dans des véhicules peu adaptés et de nombreux retours à vide. De même, il existe un manque important d'espaces de stockage mais également des espaces de stockage sous-utilisés. Tout ceci avec un coût financier important à charge du secteur et des bénévoles.

Selon les données collectées via l'enquête et Bourse aux dons, les véhicules utilisés par le secteur sont en moyenne chargés de 50 à 75%.

Livraison dans Bruxelles

Les livraisons sont particulièrement difficiles au cœur des grandes villes, en particulier à Bruxelles, du fait de la densité du trafic et de l'étroitesse de certaines rues.

La densité du trafic ralentit la circulation, rend aléatoire les heures de livraison, augmente les émissions polluantes et les coûts. L'étroitesse de certaines rues empêche la circulation des camions de 3,5 tonnes et plus; dès lors certaines organisations demeurent inaccessibles aux livraisons. C'est le cas notamment des livraisons des produits FEAD par la Banque alimentaire Bruxelles-Brabant.

Les trottoirs en pavés compliquent la circulation des palettes, dans ce cas, la solution peut être l'utilisation d'un transpalette tout terrain mais peu d'organisations en disposent.

FEAD

Jusqu'à présent les produits du FEAD étaient livrés à env. 260 points à partir desquels les organisations de première ligne étaient approvisionnées. Le SPPIS a fait part de son intention de diminuer le nombre de ces points de livraison à une douzaine : banques alimentaires, CPAS d'Anvers, Entrepôt de la Croix-Rouge et Futur simple (EFT). Cette mesure repose la question de la logistique des produits FEAD : quelle logistique permet aux organisations de première ligne de distribuer les produits FEAD sans coût logistique supplémentaire ?

Les organisations de première ligne qui ne disposent pas d'aire de stockage suffisante, ni de moyens de transport, rencontrent de grandes difficultés. En effet, elles dépendent de livraisons qui ne peuvent s'effectuer que périodiquement, une fois par mois par exemple. Comme elles ne peuvent pas stocker de quantités importantes, elles ne peuvent pas non plus faire face à la demande d'aide qui leur est adressée.

Les produits FEAD n'étant livrés que type de produit par type de produit, la possibilité d'offrir un assortiment aux bénéficiaires est rarement possible et dépend également des capacités de stockage.

Ce sont alors les coupoles qui interviennent, assurent le stockage intermédiaire et les livraisons. Mais, pour ces coupoles, la logistique des produits FEAD vient se superposer et compliquer la logistique des autres sources d'approvisionnement.

Ainsi, à la Banque alimentaire Bruxelles – Brabant, les produits FEAD sont enlevés à la Banque alimentaire par les organisations ou livrés aux organisations par la Banque alimentaire.

Quand l'enlèvement se fait par les adhérents, les produits FEAD devraient pouvoir être emmenés en même temps que le colis mensuel mais les véhicules des organisations n'ont généralement pas une capacité suffisante.

Si c'est la Banque alimentaire qui livre, elle rencontre le même problème car ses camions, de 4,5 tonnes, ne permettent pas de charger à la fois les colis mensuels et les palettes de produits FEAD. L'acquisition de camions plus grands ne constituerait pas une solution dans tous les cas car de nombreuses organisations sont situées au cœur de la ville. Trafic dense et étroitesse de certaines voies de circulation rendent impossible la livraison en camion de grande capacité.

Comme les associations de première ligne ne disposent pas de place, elles ne peuvent enlever de grandes quantités à la fois et les produits FEAD prennent beaucoup d'espace de stockage à la banque alimentaire. De fournisseurs de denrées, la Banque alimentaire a dû devenir logisticien et gestionnaire de stocks. Elle a dû louer des locaux supplémentaires pour augmenter ses capacités de stockage, ce qui augmente ses coûts.

Les produits FEAD sont des produits de longue conservation (produits secs, conserves...). Néanmoins les délais de livraison, les stockages sur de longues périodes, la difficulté d'écouler certains produits entraînent des dépassements de dates de consommation (DDM). Dès lors certains produits sont

refusés par les organisations, ce qui entraîne perte et gaspillage alimentaire. En outre, l'AFSCA fait des remarques parce que les durées de stockage augmentent et que la qualité des produits se dégrade avec le temps.

Suite à ces difficultés de stockage, certaines associations commandent moins de produits. A Bruxelles, 22% des produits du FEAD devraient être alloués aux associations mais dans les faits seuls 18% sont réellement distribués. L'engorgement est tel que, pour certaines organisations, la commande de 2017 pourrait passer « à la trappe » parce que les produits de 2014, livrés en 2015, ne sont pas encore tous écoulés.

Dons d'invendus alimentaires

Les contraintes spécifiques relatives aux dons d'invendus alimentaires tiennent au caractère périssable des denrées données et aux exigences des donateurs.

Les denrées données par les entreprises du secteur agro-alimentaire (souvent grande distribution et commerces de détail) sont souvent des produits frais proches de la date de consommation (date de durabilité minimale mais plus souvent date de péremption). Lorsqu'il s'agit d'une date de péremption, les denrées doivent être données aux organisations puis redistribuées aux bénéficiaires avant que la date ne soit atteinte. Ces délais sont très courts et exigent une logistique efficace et tendue. Par exemple, si des produits sont retirés des rayons la veille de la date de péremption, il faut que ces produits soient triés et retirés du circuit commercial, enlevés par les organisations et redistribués aux bénéficiaires, ou congelés, dans un délai de 24 heures. Ces délais sont intenable pour les organisations qui ne redistribuent pas tous les jours.

Attitude par rapport aux dates de consommation

Parmi les 65 organisations inscrites sur Bourse aux dons,

- 36 acceptent des produits alimentaires avec DLC -1 (la date limite de consommation est fixée au lendemain du don) ; 19 acceptent ou non des DLC - 1 en fonction des produits, 10 n'acceptent pas les produits DLC -1
- 11 acceptent des produits DLC 0 (la date limite de consommation est fixée au jour du don) ; 31 acceptent ou non des DLC 0 en fonction des produits, 23 n'acceptent pas des produits DLC0
- 15 acceptent des produits dont la DDM- date de durabilité minimale, « à consommer de préférence avant... » est dépassée ; 36 acceptent ou non des produits dont la DDM est dépassée en fonction des produits ; 14 n'acceptent pas les produits dont la DDM est dépassée.

Par ailleurs, le flux des invendus est un flux instable dont les organisations ne peuvent connaître à l'avance ni le contenu ni les quantités. Ces organisations ne peuvent donc pas tableur leur offre d'aide uniquement sur ce flux, qui vient plutôt compléter et diversifier les autres sources d'approvisionnement.

La collecte d'invendus nécessite le respect de nombreuses exigences des donateurs (timing, contenant...) mais également administratives en ce qui concerne la TVA et la sécurité alimentaire.

Les entreprises de distribution et les commerces de détail souhaitent que les denrées soient enlevées en soirée, peu avant ou après leur fermeture, à une heure où salariés et bénévoles des associations ne sont généralement plus de service. La contrainte est identique pour les organisations qui veulent bénéficier des dons effectués par DREAM puisque ceux-ci sont annoncés sur Bourse aux dons, très tôt le matin, à une heure où le personnel des organisations n'est pas encore en service.

Autre contrainte et non des moindres : de nombreuses entreprises donnent leurs invendus sans effectuer de tri. Dès lors le flux des invendus comporte une part non négligeable de déchets qui doivent être triés et éliminés par les organisations. Il y a donc, dans une certaine mesure, transfert de responsabilité à l'égard des déchets et de leur élimination correcte et respectueuse de l'environnement, de l'entreprise vers l'organisation. Très peu d'organisations sont connectées à des installations de compostage (pour les déchets organiques) ou de recyclage (pour les autres types de déchets).

L'administration de la TVA a publié deux directives par lesquelles elle exonère les invendus alimentaires du paiement de la TVA². Trois remarques générales peuvent être faites à cet égard:

- Cette mesure encourage le don d'invendus alimentaires au secteur de l'aide alimentaire dans la mesure où, auparavant, quand cette mesure n'existait pas, il était plus facile et moins coûteux de jeter les invendus plutôt que de les donner ;
- Néanmoins cette mesure opère une discrimination entre type d'organisations du secteur de l'aide alimentaire car seules les organisations qui redistribuent gratuitement les invendus à leurs bénéficiaires peuvent faire bénéficier le donateur de cette mesure ; les dons faits aux épiceries sociales et aux restaurants sociaux qui redistribuent en demandant une contrepartie financière, aussi petite soit-elle, ne peuvent pas obtenir le même avantage ;
- Cette mesure entraîne de nouvelles contraintes administratives pour les organisations puisque, pour bénéficier de la mesure, elles doivent se faire reconnaître par le CPAS local comme étant une association active dans le secteur de l'aide alimentaire puis tenir une comptabilité stricte des entrées de dons. Des documents attestant la gratuité du don et de la redistribution aux personnes nécessiteuses et reprenant des informations sur les denrées données (type et quantités) doivent être établis et conservés par les deux parties, soit à l'occasion de chaque don, soit de manière récapitulative au moins une fois par mois.

Toute organisation d'aide alimentaire est un opérateur de la chaîne alimentaire et, à ce titre, doit se faire connaître auprès l'AFSCA, l'Agence fédérale de Sécurité de la Chaîne Alimentaire. Dans ce cas, il s'agit d'une simple procédure d'enregistrement. Toutefois lorsque l'organisation est amenée à manipuler, préparer, reconditionner des denrées, elle doit contacter l'AFSCA pour vérifier si elle doit

² L'administration de la TVA a publié en date du 21/05/2015 la décision TVA n° E.T.127.958 qui vient élargir la décision n°E.T.124.417 du 31.07.2013 relative à la TVA en ce qui concerne les dons de produits alimentaires.

ou non demander une autorisation pour son activité et un agrément pour ses installations. L'organisation est tenue de respecter les règles en matière de sécurité alimentaire.

Achats

Lorsqu'une organisation effectue des achats pour compléter son offre, soit le personnel se déplace jusqu'au lieu de vente et ramène les achats à l'organisation, soit les produits sont commandés et livrés. Dans ces deux cas de nouvelles tâches logistiques apparaissent : commande, achat, transport, paiements et gestion comptable.

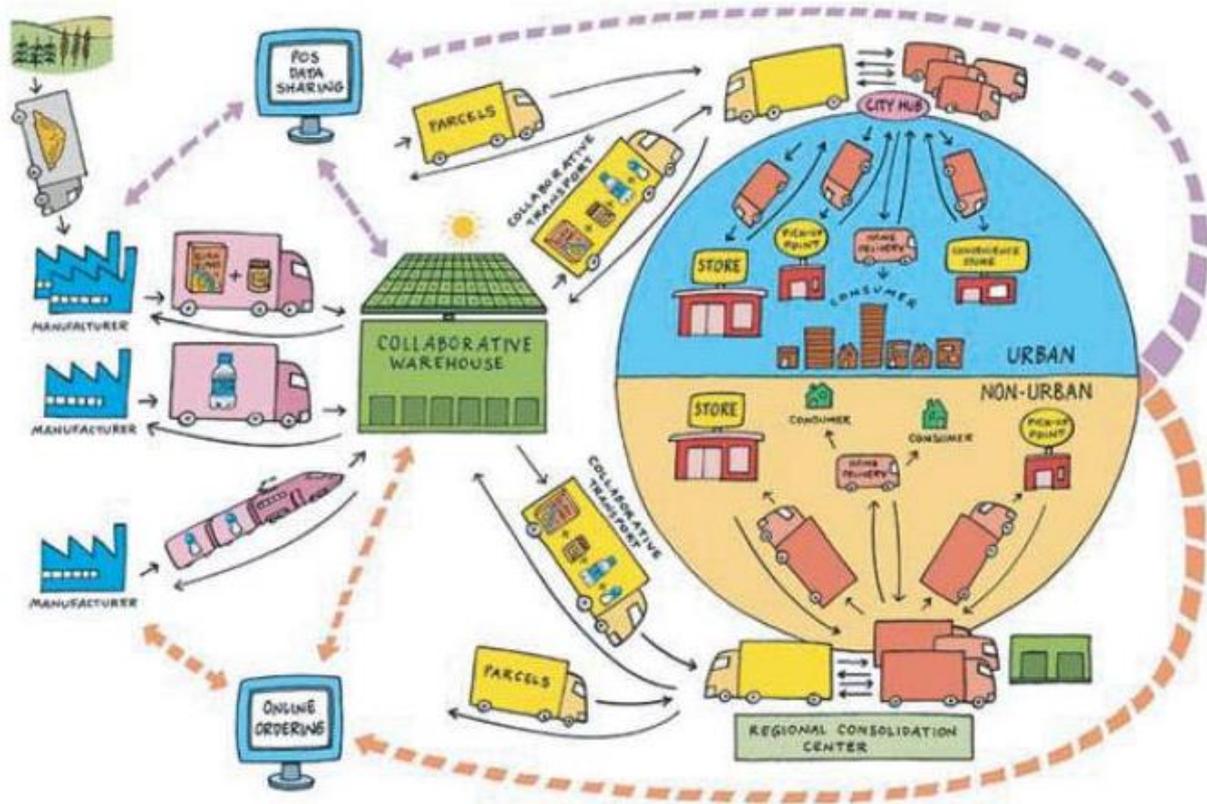
Les organisations qui sont des institutions publiques ou des associations dont plus de 50% des ressources financières sont des subventions publiques, sont tenues de respecter les règles de marchés publics. Ces règles diffèrent selon les montants en jeu. Elles peuvent entraîner des contraintes importantes d'élaboration, de publication et de diffusion de cahier de charges puis de réception et de sélection d'offres. Une bonne connaissance de ces règles est nécessaire si on désire introduire des critères qualitatifs particuliers.

La plateforme d'achats solidaires SoliFood a été mise sur pied pour soulager les organisations des tâches logistiques liées aux achats et pour obtenir de meilleurs prix sur le marché. SoliFood rencontre également des difficultés et contraintes logistiques, proches de celles que rencontrent les organisations coupoles et le projet DREAM : gestion de stocks, colisage, livraisons à des organisations situées en ville, dans des quartiers peu accessibles aux véhicules de grande capacité et dont les horaires d'ouverture varient fortement. Par exemple, il est difficile de pouvoir rationaliser les livraisons et les effectuer toutes un même jour dans Bruxelles.

Pour le moment, afin de pallier à ces difficultés, Soli-Food a ouvert un point de stockage intermédiaire à Stalle, au CPAS d'Uccle où les produits sont entreposés le temps que les associations puissent venir les chercher.

Introduction

On parle de logistique collaborative lorsque deux ou plusieurs acteurs cherchent à optimiser ensemble la logistique du circuit de distribution au sein duquel ils sont liés.³ La logistique collaborative, dans la mesure où elle permet de rationaliser la logistique d'un ensemble d'acteurs, est présentée comme une solution d'avenir susceptible de réduire les différents impacts et coûts des activités logistiques.



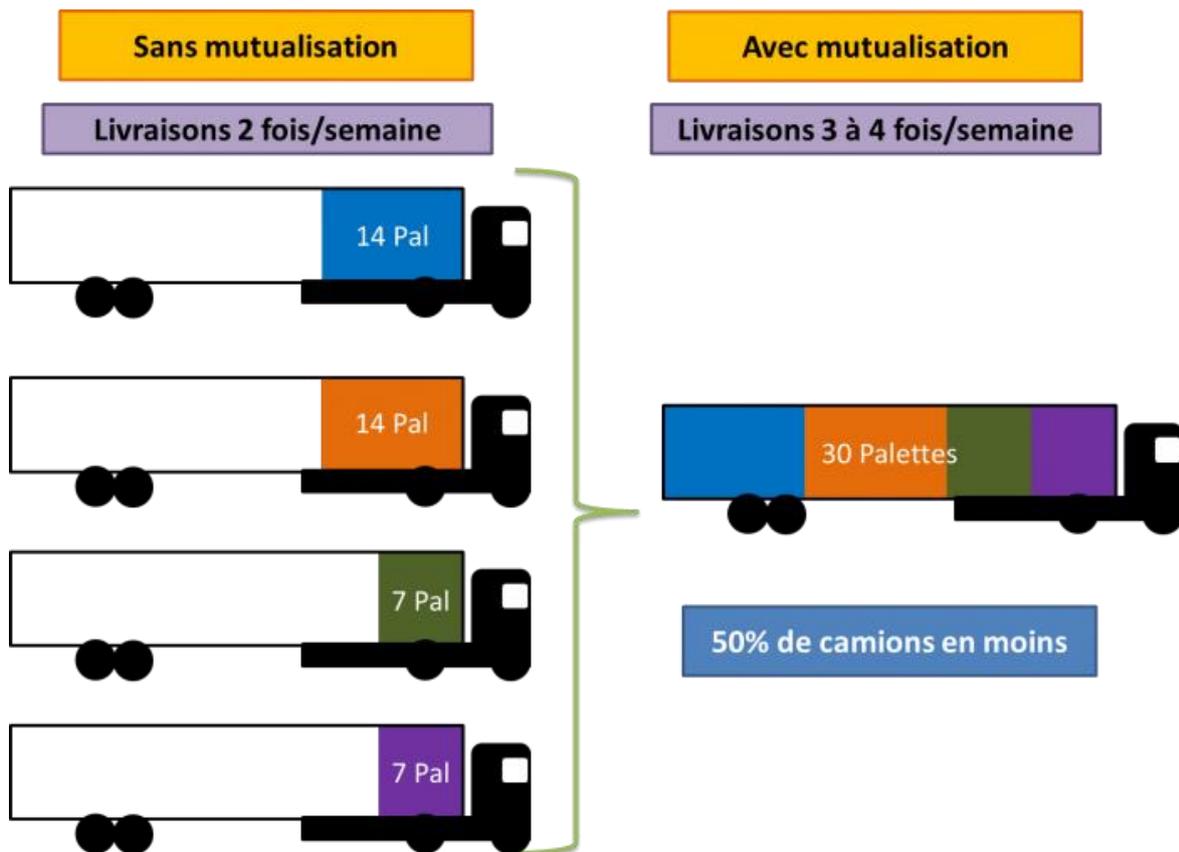
Les caractéristiques de la chaîne logistique du futur à l'horizon 2016

Source : Rapport Futur Supply Chain 2016 – GCI – Cap Gemini

³ JUVIEN, 2011, Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques. + <http://www.entreprises.gouv.fr/etudes-et-statistiques/catalogue-prospective>

Il s'agit donc de répondre aux besoins logistiques en mutualisant les moyens des uns et des autres. Cette mise en commun de moyens entre plusieurs entités permet, par exemple, d'optimiser l'usage d'un ou de plusieurs maillons de la chaîne logistique (par exemple : achats et/ou approvisionnements) ou d'accéder à un service inaccessible individuellement (par exemple : achat d'un camion, location d'un entrepôt ...)

Avantages de la mutualisation des moyens logistiques



Source : <http://ristretto.weave.eu/2014/02/18/mutualisation-logistique/>

La rationalisation de la logistique, résultant d'une mutualisation des moyens, comporte de nombreux avantages, en particulier celui de réduire les coûts logistiques.

On le comprend aisément dans le cas des transports, en observant que la mutualisation permet de

- augmenter le taux de chargement des camions
- diminuer les retours à vide
- réduire le nombre de kilomètres parcourus
- massifier les chargements entre pondéreux et légers
- diminuer les temps d'attente aux déchargements
- éviter les passages dans des entrepôts intermédiaires et les trajets inutiles

Le tableau ci-dessous montre au travers de deux exemples comment une mutualisation de transport peut réduire considérablement le nombre total de km parcourus, et, donc, la consommation d'essence, l'encombrement du trafic, les risques d'accidents, les émissions polluantes et l'impact sur

Base annuelle	Schéma initial	Schéma mutualisé	Variation	
			Absolue	Relative
Flux de palettes	158 950	158 950	0	0%
Nbre de livraisons	6 773	5 135	-1 638	-24%
d'occupation	71%	94%		23%
Km parcourus	2 798 012	1 990 717	-807 296	-29%

Deuxième analyse : Rhône Alpes

Base annuelle	Schéma initial	Schéma mutualisé	Variation	
			Absolue	Relative
Flux de palettes	394 096	394 096	0	
Nbre de livraisons	14 751	12 814	-1 937%	-13%
Taux d'occupation	81%	93%		12%
Km parcourus	3 492 929	2 955 484	-537 445	-15%

Ces chiffres sont particulièrement significatifs de l'efficacité de la mutualisation des transports.

Nous pouvons également noter que la réduction en tonnes de CO₂, calculée selon la méthode bilan carbone de l'ADEME va de 500 à 1200 t. par an selon les retours à vide ou non.

Source : Club Défis logistiques Champagne Ardennes

La mutualisation logistique permet également d'optimiser l'utilisation des ressources, d'améliorer les performances ainsi que les résultats et de réduire les impacts environnementaux.

Que recouvre la mutualisation logistique ?

On distingue les collaborations horizontales, entre acteurs d'un même secteur, les collaborations verticales, entre acteurs d'une chaîne d'activités et les collaborations intégrées, à la fois horizontales et verticales.

Par exemple, les acteurs du secteur de l'aide alimentaire pourraient collaborer horizontalement, entre eux, pour

- mettre en commun des informations (centraliser les besoins, identifier les points de dons d'invendus, répartir l'approvisionnement entre les organisations, ...)
- mutualiser les transports (livraison groupées, collecte d'invendus, achat et/ou gestion en commun de véhicules ...)
- mutualiser des infrastructures physiques (plateforme de stockage, de vente, atelier de transformation...)

Des collaborations verticales pourraient s'envisager avec d'autres acteurs de la chaîne agro-alimentaire, comme les distributeurs, les transporteurs, les plateformes logistiques telles que DREAM, SOREAL, SOLIFOOD, Bourse aux dons ...

Des collaborations peuvent également s'envisager avec d'autres acteurs comme Bpost, ou les collecteurs de déchets

La mise en commun peut concerner des services (tout ou partie des maillons de la chaîne logistique) mais également des compétences (responsable logistique, gestionnaire de flux, personnel de manutention), des locaux (répartition d'entrepôts, de bureaux) et d'autres moyens (engins de manutention, véhicules).

Exemples de collaboration

- Achat collectif de véhicules de transport et utilisation individuelle selon un planning défini
- Achat collectif de véhicule de transport et transport par du personnel salarié (engagé en commun ou mis à disposition par un des partenaires,...)
- Mutualiser des moyens existants tels que des entrepôts
- Réaliser des investissements collectifs pour des utilisations partagées
- Réaliser des investissements collectifs pour des utilisations collectives, mutualisées
- Développement collectif d'outil de gestion : outil de planification des tournées, outil de réservation en ligne, outil de gestion des stocks...

On le comprend, le secteur de l'aide alimentaire trouverait de nombreux avantages à mutualiser ses moyens logistiques. Néanmoins, il reste à analyser comment des acteurs très différents en matière d'équipement logistique peuvent collaborer au bénéfice de tous, notamment des plus petites organisations, celles qui possèdent le moins de moyens.

Des projets sources d'inspiration

L'augmentation de l'offre d'invendus alimentaires a suscité le développement de projets collaboratifs visant à collecter, trier, stocker, redistribuer les invendus alimentaires aux organisations du secteur de l'aide alimentaire. Ces projets permettent aux organisations de bénéficier d'aliments frais et variés, complétant leur assortiment, sans alourdir leurs contraintes logistiques. Certains de ces projets ont déjà été évoqués dans ce rapport, notamment, le projet DREAM du CPAS de la ville de Bruxelles qui collecte et redistribue les invendus alimentaires du marché matinal MABRU, la plateforme électronique BOURSE AUX DONNS qui vise à encourager et faciliter les dons d'invendus alimentaires, SOLIFOOD, la plateforme d'achats solidaire. Ci-après sont décrits quelques autres projets à titre de source d'inspiration pour un projet à développer à Bruxelles.

SOREAL

SOREAL - Solidarité Réseau Alimentaire – est une plateforme de récupération d'invendus alimentaires, initiée par le Relais social urbain de Mons Borinage, soutenu par la ville et le CPAS de Mons et lancée en 2014

SOREAL repose sur un partenariat constitué de :

- asbl ESoP, foyer Saint-Augustin, Entraide, maison maternelle l'Espoir et le Moulin Saint Vincent de Paul à Hornu
- la ville de Mons
- le CPAS de Mons, Boussu, Saint Ghislain, Quaregnon et Frameries
- La banque alimentaire du Hainaut occidental
- Env.15 fournisseurs (grandes et petites enseignes)

Chacun de ces partenaires a investi des moyens en personnel, matériels ou financiers dans le projet.

Les invendus sont collectés auprès d'une quinzaine de fournisseurs et sont redistribués à 10 organisations de l'aide alimentaire dans la région de Mons-Borinage. La redistribution des denrées se fait en fonction du nombre de bénéficiaires. Ce dispositif fonctionne 6 jours sur 7 pendant toute l'année, notamment grâce à la mutualisation des ressources locales.

SOREAL organise une formation en manutention et logistique. Elle dispose 2 salariés, 4 bénévoles et de 8 agents art. 60.

SOREAL dispose d'un entrepôt et de 3 camionnettes.

Distridenrées

Créée en 1987 (mutualisation des cartes d'accès aux Criées – Bureau d'Intervention et de Restitution belge), Distridenrées est un service organisé et financé par la Province de Namur.

3 fois par semaine Distridenrées se rend à la criée de Malines et achemine les denrées vers les dépôts de redistribution de Dinant, Assesse, Sombreffe, Mettet, le Resto du cœur et l'asbl Une main tendue. C'est ainsi que 30 CPAS de la province (sur 38) et 2 associations, représentant en tout 1600 personnes aidées par semaine reçoivent environ 135 tonnes de denrées périssables par an.

Depuis 2009, Distridenrées anime une plate-forme de concertation autour de la redistribution alimentaire en province de Namur. En 2016, ils ont noué de nouvelles collaborations avec Bourse aux dons, Foodwe et Soli-Food avec l'objectif de développer une logistique collaborative.

NGE/Futur simple

NGE est une agence de développement territorial qui initie et soutient tout type de projets permettant le développement local durable du territoire de la Province de Luxembourg.

La province du Luxembourg a commandité à NGE une étude réalisée auprès des 44 CPAS de la Province pour trouver des solutions logistiques en matière d'approvisionnement.

Grâce à un subside obtenu dans le cadre de l'appel à projets du SPP-IS en 2014, NGE a pu mettre sur pied un nouveau projet d'approvisionnement, comprenant différents volets :

- le stockage et la distribution des produits FEAD 2015 pour les CPAS du territoire
 - Pour 33 CPAS (sur 44) qui ont commandé des produits FEAD
 - Signature d'une convention avec les CPAS
 - Collaboration avec Futur simple, entreprise d'économie sociale pour le stockage
 - Livraison par un transporteur privé à prix social
- la redistribution des denrées alimentaires de la BA Namur - Luxembourg aux associations
 - Pour 8 associations adhérentes sur 16 agréées en Province du Luxembourg
 - Stockage et livraison par Futur simple
- l'introduction de produits locaux au sein des épiceries sociales du territoire
 - Collaboration avec des producteurs locaux
- un module de sensibilisation à l'alimentation saine
 - Partenariat avec le Service Prévention-Santé de la Province

- Organisation de séances de sensibilisation
- la gestion des invendus alimentaires provenant de différentes sources d'approvisionnement
 - Collaboration avec Foodwe pour la collecte
 - Mise en place d'un atelier de transformation pour la production de jus de pommes

REVERVAL

Lancé en 2008 par le Relais social urbain de Verviers, REVERVAL repose sur un partenariat de 23 acteurs publics et privés . (Services-Clubs de la Région, grandes surfaces, Relais social en particulier les services de l'APEM-T21, des volontaires)

Ce projet vise plusieurs objectifs :

- Systématiser l'accompagnement social professionnel dans les permanences de distribution de colis alimentaires
- Instaurer l'égalité entre tous les bénéficiaires
- Centraliser les surplus des associations partenaires pour une juste répartition, au prorata du nombre de bénéficiaires par association (= gestion du stock)
- Récolter les invendus des grandes surfaces et les redistribuer dans le respect de la chaîne du froid

REVERVAL dispose de 3 assistants sociaux (2,5 eq.T.P) et, pour la logistique, de 2 ETP contractuels gestionnaires de stock, une équipe de jeunes des services de l'APEM-T21, encadrés par un éducateur et un pool de 4 volontaires.

L'approvisionnement consiste en

- les invendus de 5 grandes surfaces partenaires
- la récolte de vivres coordonnée par les Services-Clubs de la région verviétoise
- les surplus des associations partenaires
- les Dons de particuliers

Leurs soutiens financiers proviennent de subsides du SPW et des fonds récoltés par les Services-clubs.

En matière d'équipement logistique, REVERVAL dispose de :

- un entrepôt de 400 m²
- 1 transpalette
- 1 chariot élévateur
- 12 congélateurs
- 2 frigos
- 3 camionnettes dont 1 réfrigérée

Perspectives de développement :

- Projet pilote « Parcours d'Inclusion Alimentaire »
- Développement des collaborations avec de nouvelles grandes surfaces

- Equipement d'une chambre froide
- Elargissement des partenariats pour la manutention et les livraisons
- Recrutement de volontaires
- Programme de formation pour les volontaires des associations partenaires

La Table alimentaire de Liège

La Table alimentaire est une coordination d'associations actives dans le domaine de l'aide alimentaire à Liège qui ont décidé de se structurer, en 2011, pour développer un service de qualité optimal en mutualisant leurs moyens. Elle regroupe 14 services de première ligne distribuant des colis alimentaires, 3 services d'accueil de jour et restaurants sociaux, la Croix-Rouge, la Banque Alimentaire et le CPAS de Liège.

Ce projet vise plusieurs objectifs :

- Répondre de manière efficace et équitable aux personnes qui bénéficient d'un colis alimentaire.
- Harmoniser les pratiques et échanger sur les bonnes pratiques.

La Table Alimentaire de Liège dispose d'un coordinateur et de locaux mis à disposition par la Ville de Liège.

Le groupe de travail développe :

- Un guide de l'aide alimentaire à destination des travailleurs sociaux.
- Un projet pilote de revalorisation des invendus alimentaires avec des enseignes du territoire.

Réflexions et travail en cours sur:

- Réaliser une grille d'entretien commune à tous les services pour déterminer le calcul budgétaire.
- Assurer que les critères d'octroi d'un colis soient égaux pour l'ensemble des bénéficiaires liégeois quel que soit le lieu de distribution.
- Récupérer plus d'invendus et les redistribuer de manière équitable
- Apporter davantage de diversité de produits dans les colis
- Développer l'accès aux « circuits-courts » - producteurs locaux pour le comptoir de produits et les colis
- Faciliter les échanges d'expériences et de bonnes pratiques
- Développer la participation des bénéficiaires dans le fonctionnement des projets, à d'autres titres que clients
- Augmenter la liberté de choix
- Informer sur les produits : composition, utilité alimentaire, préparation, allergène,...

Introduction

Il ressort de l'enquête réalisée auprès de 15 structures du secteur de l'aide alimentaire, comme des groupes de travail « logistique » qu'il existe dans le secteur un intérêt marqué et de fortes attentes vis-à-vis de solutions logistiques collaboratives. Les attentes logistiques exprimées le plus fortement concernent les livraisons et transports, le stockage, l'accès à des sources d'approvisionnement, plus abondantes et diversifiées, et les outils de gestion. Afin d'entamer la réflexion sur la conception d'un projet collaboratif, sans se trouver bloqués dès le départ par toutes les questions et objections que soulèvent un tel projet, nous avons proposé aux membres du groupe de travail de rêver un projet logistique idéal. A partir de ces rêves, faisant la part belle à la collaboration, il est possible d'esquisser les grandes lignes d'une proposition qui permettra de poursuivre la co-construction du projet et l'élaboration d'un cahier de charges plus précis.

Les rêves

Lors du groupe de travail du 11 octobre 2016 (voir PV en annexe de ce rapport), il a été proposé de rêver le projet logistique idéal pour le secteur de l'aide alimentaire à Bruxelles. Trois groupes ont été constitués composés, chacun, de représentants de plateforme logistique, de bureau d'études extérieur, d'organisations d'aide alimentaire de première ligne et d'un animateur de la concertation aide alimentaire.

Rêve du groupe 1

Après avoir interrogé le secteur, des moyens logistiques, répondant à la demande, ont été mis en place. Ils permettent d'absorber sans difficulté les flux des marchandises et d'améliorer la gestion des transports et du stock.

Avant qu'une épicerie sociale ou un centre de distribution de colis n'ouvre ses portes, il est pris avis de l'équipe logistique sur le choix du futur bâtiment loué/ acheté pour l'occasion. Grâce à cette consultation, plusieurs critères peuvent être pris en compte, comme l'accès facile au bâtiment pour le véhicule de livraison, la taille du bâtiment, la capacité de stockage, etc.

La gestion des stocks, le tri, la redistribution et la livraison sont assurés localement (par commune par exemple). Pour avoir une certaine idée des capacités nécessaires aux bâtiments de stockage pour gérer facilement les flux, un barème sera utilisé : ex : pour desservir 5000 bénéficiaires, il faut une capacité de stock équivalent à 2000m², soit 600 palettes.

Les livraisons FEAD seront étalées en 6 fois dans l'année avec à chaque fois un assortiment complet des produits.

Les véhicules de transport intégreront des GPS, qui permettront de cartographier les trajets en temps réel et ainsi organiser et/ou réorganiser les plans de transport, dans le but de rentabiliser allers et retours sur le territoire.

Rêve du groupe 2

Etape 1 : Faire le cadastre des ressources disponibles et le cadastre des besoins du secteur.

Etape 2 : Création d'une « Super Structure », bâtiment qui regroupe l'ensemble des activités importantes comme la gestion des achats, les traitements des surplus et des invendus et la logistique FEAD. Elle est le poumon de l'approvisionnement de la région Bruxelloise. Pour faciliter la communication entre les différents acteurs, un outil de gestion informatisé commun est utilisé par tous. Ce logiciel permet de passer commande, de sortir des bons de livraisons, des plannings et de gérer les stocks.

Le traitement de tous ces flux dans un même lieu permet donc de proposer aux structures un assortiment complet de produits et d'être livrées soit par la flotte commune, soit par un prestataire de services.

Bien entendu une cellule de coordination/ un groupe de travail est mis en place pour centraliser les attentes du secteur et de répondre aux mieux à celles-ci.

Concernant le financement de ce projet, une partie vient du SPP IS et une autre partie vient du secteur de la grande distribution. En effet, en soulageant l'agroalimentaire de leurs surplus, nous leur offrons un service non négligeable. Il est donc normal que le secteur soit soutenu financièrement par ces entreprises commerciales.

Rêve du groupe 3

Le marché FEAD a été modifié pour mieux répondre aux besoins et rythmes des structures de terrain : par exemple, un mix de tous les produits est livré tous les 3 mois aux associations qui dès lors, sont capables de les stocker et de distribuer l'ensemble des produits aux bénéficiaires.

Les pouvoirs publics ont pris des mesures qui rendent responsables les entreprises du secteur de l'agro-alimentaire de la bonne gestion de leurs invendus ; ceux-ci contribuent financièrement à la logistique des invendus : leur collecte et transport vers les structures de terrain.

La logistique du secteur de l'aide alimentaire est devenue professionnelle et minimise les impacts économiques et écologiques.

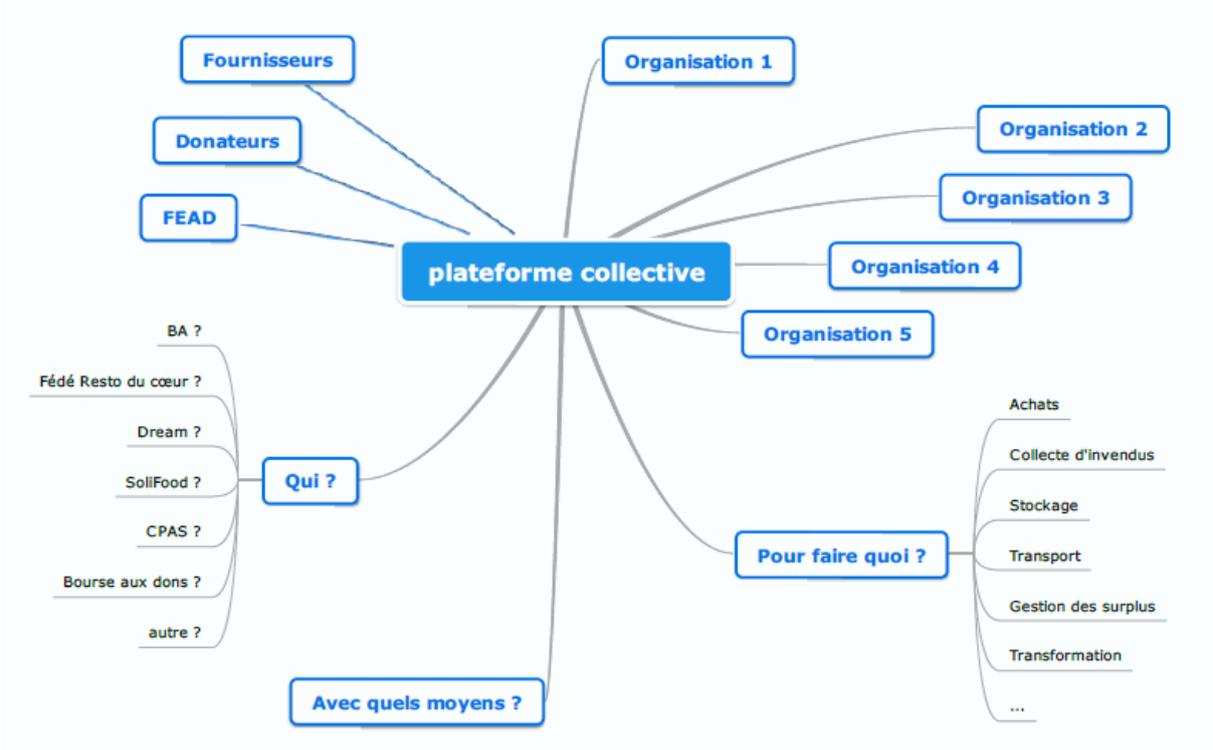
Les dynamiques logistiques locales sont encouragées : les organisations du secteur de l'aide alimentaire et les commerces de quartier (et autre entreprises agroalimentaires situées dans le quartier) collaborent au sein d'un réseau local qui permet de mettre à disposition des organisations, les invendus des commerces voisins. Les transports se font sur de courtes distances, via des moyens légers comme des vélos cargo. Les donateurs et les receveurs se connaissent bien.

A côté de ces dynamiques locales se développe un « outil » (ou « structure » ou « projet ») qui assure la logistique des flux plus importants (FEAD, invendus en grandes quantités ...). Cet outil repose sur les structures existantes et permet la collaboration de tous les acteurs du secteur. Cet outil pourrait, par exemple, prendre en charge la gestion des transports et travailler avec des acteurs logistiques (société de transport, la poste, ...).

L'outil est financé de manière mixte, par les pouvoirs publics et la contribution de tous les partenaires : entreprises agro-alimentaires, commerces et structures du secteur de l'aide alimentaire.

De manière moins ambitieuse, il y a moyen de mettre en place des projets logistiques de moindre ampleur mais qui apportent déjà concrètement des améliorations pour le secteur. Ainsi, au lieu de se rendre à plusieurs organisations chaque matin à la criée, les organisations pourraient collaborer pour qu'elles assurent à tour de rôle l'enlèvement pour les autres. Un lieu de stockage et de redistribution pourrait alors être organisé pour assurer une redistribution rapide vers toutes les organisations intéressées.

Cahier de charges – projet collaboratif



De l'ensemble des constats relatifs aux contraintes et besoins des acteurs du secteur de l'aide alimentaire et des rêves du groupe de travail, il ressort qu'un projet logistique collaboratif devrait répondre aux caractéristiques suivantes :

- Être accessible à l'ensemble des acteurs du secteur, sans aucune discrimination liée au type d'aide apportée (colis, épicerie, restaurant), à la taille de l'association ou du service ou à l'affiliation à un réseau ;
- Répondre au problème de stockage et de transport que rencontrent les organisations, mêmes les plus petites ;
- Permettre la collaboration de tous les acteurs, à hauteur de leurs moyens ;
- Apporter des solutions adéquates tenant compte des problèmes de mobilité en ville ;
- Améliorer la gestion des différents flux d'approvisionnement, notamment celui des produits FEAD et des invendus ;
- Permettre de gérer les stocks et les échanges de surplus entre organisations
- Réduire les coûts, globalement pour l'ensemble du secteur et pour chacun des acteurs y participant

Proposition à discuter/développer

Le projet repose sur et met en lien les structures et projets existants.

Il distingue des logiques locales (de quartier, de commune) et des logiques régionales ou supra-régionales

Au niveau local sont identifiés

- des relais locaux, facilement accessibles, en lien les uns avec les autres, pour
 - o collecter, trier, stocker, redistribuer le flux des invendus alimentaires des entreprises et commerces situés dans leur périmètre
 - o réceptionner, stocker, livrer aux organisations locales les produits FEAD et des flux d'invendus importants ou plus lointains
 - o servir de stock intermédiaire à partir duquel les organisations locales peuvent être livrées plus fréquemment, en quantités plus petites.
- Ces relais locaux peuvent être des organisations du secteur de l'aide alimentaire de première ou de seconde ligne, des administrations communales ou CPAS, d'autres organisations locales. Ils sont bien équipés en moyens de stockage et en moyens de transport léger, adaptés à la circulation dans les quartiers denses (camionnettes, vélo cargo ...)
- Les autorités locales sont invitées à devenir membre du projet et à soutenir les relais locaux (locaux, personnel, véhicule, subside ...)
- Les dynamiques régionales ou supra-régionales, concernent les flux FEAD, invendus en grande quantités ou éloignés, les achats. Elles impliquent les coupoles Banques alimentaires, Fédération des Resto du cœur, SoliFood, Croix-Rouge, Centre d'approvisionnement de Saint Vincent, DREAM
- Ces coupoles effectuent les tâches logistiques suivantes :

- Réception, stockage et livraison aux relais locaux des produits FEAD
- Enlèvement et livraison aux relais locaux des invendus en grandes quantités ou de provenance plus éloignée, par exemple, les invendus des criées
- Achats collectifs et livraison aux relais locaux
- Ces coupoles peuvent soit continuer à fonctionner, sans grand changement, avec leur réseau habituel, en utilisant les facilités offertes par les relais locaux ou collaborer entre eux de manière plus intense en mutualisant certains de leurs moyens.
- Si la flotte existante, mutualisée en tout ou en partie, ne suffit pas à couvrir les besoins, les partenaires du projet analyseront s'il convient d'acquérir, éventuellement en commun, de nouveaux véhicules et/ou de sous-traiter certains transports à d'autres acteurs (entreprises de transport, Bpost, visiocom, ...)
- Le projet collaboratif regroupe les dynamiques locales et régionales et tous les acteurs qui y sont impliqués
- Les collaborations font l'objet de conventions
- Les collaborations sont facilitées par une plateforme logistique électronique ad hoc

Autres chantiers

Pour améliorer et faciliter la logistique du secteur de l'aide alimentaire, d'autres chantiers que la mise sur pied d'un projet collaboratif devraient être envisagés. Ils sont évoqués succinctement ci-dessous :

- Taxe kilométrique sur le transport de marchandises : obtenir une exemption pour le secteur de l'aide alimentaire
- Exemption de TVA sur les dons d'invendus alimentaires : obtenir un élargissement de la mesure pour toutes les organisations du secteur, quels que soient les types de services d'aide alimentaire qu'elles proposent
- Encourager une meilleure gestion /professionnalisation en matière de logistique dans le secteur de l'aide alimentaire, en organisant des formations et accompagnements de base en la matière, spécialement conçues pour le personnel des organisations d'aide alimentaire
- Défisiscalisation des dons logistiques : sur base des situations existant à l'étranger (France notamment), monter un dossier de lobby
- FEAD : dans la perspective du prochain programme 2020, analyser avec le secteur les améliorations possibles (soutien à des projets, prise en compte de la logistique, qualité des produits ...)

Conclusions

Ce rapport fait état d'un travail collaboratif effectué au sein de la Concertation Aide Alimentaire. Il vise l'amélioration de la logistique des approvisionnements du secteur de l'aide alimentaire et le développement de solutions collaboratives. Ce travail a permis dans une première phase, de faire le bilan des contraintes logistiques que rencontrent les acteurs du secteur, tant les contraintes qui tiennent aux caractéristiques des organisations que celles inhérentes aux différents flux

d'approvisionnement. Dans un deuxième temps, il a été envisagé de développer un projet collaboratif pour pallier aux contraintes identifiées. L'intérêt pour un tel projet est manifeste. La participation au groupe de travail, plus nombreuse au fur et à mesure des séances, en témoigne.

Des grandes lignes ont pu être tracées. Il reste néanmoins un important travail de conception et de développement avant qu'une mise en œuvre sur le terrain puisse être envisagée. Un travail qui sera entamé dans les prochaines semaines.

Documents

PV groupe de travail « Logistique collaborative » 24/03/2016

PV groupe de travail « Logistique collaborative » 1/06/2016

PV groupe de travail « Logistique collaborative » 11/10/2016